

COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 28 avril 2026

Délibération N° DE_2026_19

Date de la convocation : 16 avril 2026

Membres en

exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPES, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPES, Sandrine LACOURT, Jean-Michel CAPRICE, Reine PIERSON, Thierry HALBAUT, Réjane SALAGNAC, Mathieu GRECK POURRAT, Carine BAGUR, Daniel CABASSY, Anne-Laure ABADIE, Pierre LANNES, Romain BISCAN, Elisabeth de FARAMOND, David BEAUCHAMPS, Alain BAQUÉ, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Secrétaire de séance : Anne-Laure ABADIE

Excusés/représentés : Josiane BIGOURDAN a donné procuration à Alain BAQUÉ
Christelle GLADIEUX a donné procuration à Anne-Laure ABADIE

DELIBERATION APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER CONCERNANT LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE DE LA M57 ABREGEE SUITE A L'INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la nomenclature comptable M57,

VU la délibération n° DE_2022_57 du 18 octobre 2022 validant la mise en place de la nomenclature M57 avec une mise en œuvre à compter du 1er janvier 2023,

VU la délibération n° DE_2022_58 du 18 octobre 2022, approuvant le Règlement Budgétaire et Financier pour le mandat 2020- 2026,

CONSIDÉRANT qu'un règlement budgétaire et financier doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, soit, au plus tard avant le vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature,

CONSIDÉRANT que ce règlement budgétaire et financier formalise dans un document unique les règles internes à une collectivité applicables en matière budgétaire et financière. Ces règles s'appliquent à l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire et comptable,

CONSIDÉRANT que le règlement budgétaire et comptable a pour objet de préciser les règles comptables et financières qui s'imposent au quotidien, les modalités d'adoption du budget, les règles de gestion par l'exécutif des Autorisations de Programme et d'Engagement et la fongibilité des crédits.

Ainsi, il permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide d'approuver le règlement budgétaire et financier joint en annexe.



et délibéré à MAUVEZIN, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Sébastien HILLOU-LESPES

COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 28 avril 2026

Délibération N° DE_2026_20

Date de la convocation : 16 avril 2026

<u>Membres en</u>	
<u>exercice</u>	: 19
Présents	: 15
Votants	: 16
Pour	: 16
Contre	: 0
Abstention	: 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPE, Maire.

Présents : Sandrine LACOURT, Jean-Michel CAPRICE, Reine PIERSON, Thierry HALBAUT, Réjane SALAGNAC, Mathieu GRECK POURRAT, Carine BAGUR, Daniel CABASSY, Anne-Laure ABADIE, Pierre LANNES, Romain BISCAN, Elisabeth de FARAMOND, David BEAUCHAMPS, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Secrétaire de séance : Anne-Laure ABADIE

Excusés/représentés : Josiane BIGOURDAN a donné procuration à Alain BAQUÉ
Christelle GLADIEUX a donné procuration à Anne-Laure ABADIE

Messieurs Sébastien HILLOU-LESPE et Alain BAQUÉ sont sortis de la salle et n'ont pas participé au vote ; de plus la procuration de Madame BIGOURDAN donnée à Monsieur Alain BAQUÉ n'est pas comptabilisée.

DELIBERATION APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) DU BUDGET GENERAL - EXERCICE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 de la commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Monsieur le Maire présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU.

Monsieur le Maire, Sébastien HILLOU-LESPE et l'ancien maire, Alain BAQUÉ, quittent la séance.

Monsieur HALBAUT assure la présidence de la séance ;

Considérant le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :



Investissement

Dépenses :	Prévu :	4 030 679,60
	Réalisé :	2 466 361,81
	Reste à réaliser :	256 180,14
Recettes :	Prévu :	4 030 679,60
	Réalisé :	2 477 305,33
	Reste à réaliser :	112 789,97

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	3 386 436,98
	Réalisé :	2 036 480,43
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	3 386 436,98
	Réalisé :	3 505 762,99
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	10 943,52
Fonctionnement :	1 469 282,56
Résultat global :	1 480 226,08

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte financier unique 2025 de la commune de Mauvezin.

Fait et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Anne-Laure ABADIE



Le Président de séance
Thierry HALBAUT



COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 28 avril 2026

Délibération N° DE_2026_21

Date de la convocation : 16 avril 2026

Membres en

exercice : 19
Présents : 15
Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPES, Maire.

Présents : Sandrine LACOURT, Jean-Michel CAPRICE, Reine PIERSON, Thierry HALBAUT, Réjane SALAGNAC, Mathieu GRECK POURRAT, Carine BAGUR, Daniel CABASSY, Anne-Laure ABADIE, Pierre LANNES, Romain BISCAN, Elisabeth de FARAMOND, David BEAUCHAMPS, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Secrétaire de séance : Anne-Laure ABADIE

Excusés/représentés : Josiane BIGOURDAN a donné procuration à Alain BAQUÉ
Christelle GLADIEUX a donné procuration à Anne-Laure ABADIE

Messieurs Sébastien HILLOU-LESPES et Alain BAQUÉ sont sortis de la salle et n'ont pas participé au vote ; de plus la procuration de Madame BIGOURDAN donnée à Monsieur Alain BAQUÉ n'est pas comptabilisée.

DELIBERATION APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) DU BUDGET ANNEXE VVF

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 du budget annexe du VVF ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Monsieur le Maire présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU du budget annexe du VVF.

Monsieur le Maire, Sébastien HILLOU-LESPES et l'ancien maire, Alain BAQUÉ, quittent la séance.

Monsieur HALBAUT assure la présidence de la séance ;

Considérant le compte financier unique du budget annexe du VVF présenté et résumé comme suit par le président de séance :



Investissement

Dépenses :	Prévu :	103 846,63
	Réalisé :	103 846,63
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	103 846,63
	Réalisé :	80 710,11
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	46 190,13
	Réalisé :	10 419,13
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	46 190,13
	Réalisé :	46 190,13
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-23 136,52
Fonctionnement :	35 771,00
Résultat global :	12 634,48

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte financier unique 2025 du budget annexe du VVF.

Fait et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Anne-Laure ABADIE



Le Président de séance
Thierry HALBAUT



COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 28 avril 2026

Délibération N° DE_2026_22

Date de la convocation : 16 avril 2026

Membres en

exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPE, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPE, Sandrine LACOURT, Jean-Michel CAPRICE, Reine PIERSON, Thierry HALBAUT, Réjane SALAGNAC, Mathieu GRECK POURRAT, Carine BAGUR, Daniel CABASSY, Anne-Laure ABADIE, Pierre LANNES, Romain BISCAN, Elisabeth de FARAMOND, David BEAUCHAMPS, Alain BAQUÉ, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Secrétaire de séance : Anne-Laure ABADIE

Excusés/représentés : Josiane BIGOURDAN a donné procuration à Alain BAQUÉ
Christelle GLADIEUX a donné procuration à Anne-Laure ABADIE

DELIBERATION AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET GENERAL

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPE, Maire, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, budget général.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Statuant sur l'affectation de résultats d'exploitation de l'exercice 2025 ;

Constatant que le compte financier unique 2025, budget général, fait apparaître :

Section de Fonctionnement		
Résultat de l'exercice 2025		276 247,01
Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion A		
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) B		1 193 035,55
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre A+B		1 469 282,56
Section d'Investissement		C
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) 001		+ 10 943,52
Restes à réaliser		D
Dépenses	Recettes	Soldes des restes à réaliser -143 390,17
256 180,14	112 789,97	
Besoin de financement à la section d'investissement E=C - D		132 446,65
DECIDE d'affecter au budget pour 2026 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :		
1°) - couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de		F 132 446,65
2°) - Le surplus (A-B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »		1 336 835,91

Fait et délibéré à MAUVEZIN, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Sébastien HILLOU-LESPE



COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 28 avril 2026

Délibération N° DE 2026_23

Date de la convocation : 16 avril 2026

Membres en	
exercice	: 19
Présents	: 17
Votants	: 19
Pour	: 19
Contre	: 0
Abstention	: 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPES, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPES, Sandrine LACOURT, Jean-Michel CAPRICE, Reine PIERSON, Thierry HALBAUT, Réjane SALAGNAC, Mathieu GRECK POURRAT, Carine BAGUR, Daniel CABASSY, Anne-Laure ABADIE, Pierre LANNES, Romain BISCAN, Elisabeth de FARAMOND, David BEAUCHAMPS, Alain BAQUÉ, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Secrétaire de séance : Anne-Laure ABADIE

Excusés/représentés : Josiane BIGOURDAN a donné procuration à Alain BAQUÉ
Christelle GLADIEUX a donné procuration à Anne-Laure ABADIE

DELIBERATION AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE VVF

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPES, Maire, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, budget annexe VVF.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Statuant sur l'affectation de résultats d'exploitation de l'exercice 2025 ;

Constatant que le compte financier unique 2025, budget annexe VVF, fait apparaître :

Section de Fonctionnement			
Résultat de l'exercice 2025			
Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion		A	35 771
Report à nouveau			
(solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)		B	0
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre		A+B	35771
Section d'Investissement			
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)			C
			-23 136,52
			D
Restes à réaliser			
Dépenses	Recettes	Soldes des restes à réaliser	
		0	
			E
Besoin de financement à la section d'investissement		E-C+D	-23 136,52
DÉCIDE d'affecter au budget pour 2026 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :			
1°) - couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de		F	
			23 136,52
2°) - Le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »			12 634,48

Fait et délibéré à MAUVEZIN, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Sébastien HILLOU-LESPES



COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 28 avril 2026

Délibération N° DE_2026_24

Date de la convocation : 16 avril 2026

<u>Membres en</u>	
<u>exercice</u> :	19
Présents :	17
Votants :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPEDES, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPEDES, Sandrine LACOURT, Jean-Michel CAPRICE, Reine PIERSON, Thierry HALBAUT, Réjane SALAGNAC, Mathieu GRECK POURRAT, Carine BAGUR, Daniel CABASSY, Anne-Laure ABADIE, Pierre LANNES, Romain BISCAN, Elisabeth de FARAMOND, David BEAUCHAMPS, Alain BAQUÉ, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Secrétaire de séance : Anne-Laure ABADIE

Excusés/représentés : Josiane BIGOURDAN a donné procuration à Alain BAQUÉ
Christelle GLADIEUX a donné procuration à Anne-Laure ABADIE

DELIBERATION VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE POUR L'ANNEE 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

La taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies à 1636 B undecies relatifs au vote des taux,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir les taux de 2026 comme suit :

TFB :	59,32 %
TFNB :	44,82 %
TH :	8,34 %

Fait et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Sébastien HILLOU-LESPEDES



COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 28 avril 2026

Délibération N° DE_2026_25

Date de la convocation : 16 avril 2026

Membres en
exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPEDES, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPEDES, Sandrine LACOURT, Jean-Michel CAPRICE, Reine PIERSON, Thierry HALBAUT, Réjane SALAGNAC, Mathieu GRECK POURRAT, Carine BAGUR, Daniel CABASSY, Anne-Laure ABADIE, Pierre LANNES, Romain BISCAN, Elisabeth de FARAMOND, David BEAUCHAMPS, Alain BAQUÉ, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Secrétaire de séance : Anne-Laure ABADIE

Excusés/représentés : Josiane BIGOURDAN a donné procuration à Alain BAQUÉ
Christelle GLADIEUX a donné procuration à Anne-Laure ABADIE

DELIBERATION CONCERNANT LES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Le Maire propose l'attribution des subventions suivantes aux différentes associations et qui seront inscrites au budget :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2025- BP	RÉALISÉ 2025	SUBVENTIONS 2026
Société de chasse : destruction nuisibles	100	100	100
FNACA	200	200	200
Vélo club	780	780	780
Secours populaire français	150	0	150
Gymnastique volontaire	150	150	150
Société de pêche	200	0	200
Club pétanque	570	570	570
Génération Mouvements	350	350	350
Foyer rural (club internet)	150	150	0
Génération Mouvements – Section Internet	0	0	150
Tennis club	1190	1190	1190
Chambre des métiers du Gers	500	500	500
Les amis de l'orgue	350	0	350
Foyer Socio Educatif Collège	450	450	450
UNSS du Collège – Association Les Panthères	300	300	300
Société de chasse	550	550	550
Les rêves bleus	300	0	300
Judo club	1020	1 020	1020
Basket Club Mauvezinois	1100	1100	1100

Club de football (MFC)	1200	1200	1200
Foyer rural • fonctionnement • aide exceptionnelle	2500	2500	2500
Association d'animations touristiques	1500	0	1500
Médiathèque Bibliothèque	3300	3300	3300
Amicale Sapeurs-Pompiers • fonctionnement	3200	3200	3200
RSM * les colombelles	6450	6450	6450
Associations de Parents d'Elèves	300	300	300
L'Ouverture	200	0	200
Club d'Orientation	410	410	410
Amis de l'Histoire et de l'Archéologie	250	250	250
Provision pour subventions : - Mauvezin Football Club subvention exceptionnelle - Cœur en Partage France - Badminton mauvezinois subvention exceptionnelle	2000	1000 300 200	0
Visite Malade en Etablissements Hospitaliers	200	200	200
Arratz Trail	0	0	0
Commission Mémoire anciens combattants	0	0	0
Secours catholique	150	0	150
Arpège	0	0	0
France Adot	0	0	0
Banque Alimentaire	250	250	250
Fonds de Solidarité Logement Département	500	500	500
AFSEP	0	0	0
Bastides Handball	480	480	480
Ligue enseignement vacances pour tous	100	0	100
ACAPL'A	0	0	0
Badminton Mauvezinois	0	0	0
IP Dance Studio	460	460	460
Thérapie du Mieux Vivre	Dissolution	0	Dissolution
Régie Rurale	700	700	700
VVFM	500	500	500
TOTAL	33 060	29 610	31 060

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer les subventions aux associations conformément au tableau ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions

Fait et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sébastien HILLOU-LESPES



COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 28 avril 2026

Délibération N° DE_2026_26

Date de la convocation : 16 avril 2026

<u>Membres en</u>	
<u>exercice</u>	: 19
Présents	: 18
Votants	: 19
Pour	: 15
Contre	: 0
Abstention	: 4

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPE, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPE, Sandrine LACOURT, Jean-Michel CAPRICE, Reine PIERSON, Thierry HALBAUT, Réjane SALAGNAC, Mathieu GRECK POURRAT, Carine BAGUR, Daniel CABASSY, Anne-Laure ABADIE, Pierre LANNES, Christelle GLADIEUX, Romain BISCAN, Elisabeth de FARAMOND, David BEAUCHAMPS, Alain BAQUÉ, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Secrétaire de séance : Anne-Laure ABADIE

Excusés/représentés : Josiane BIGOURDAN a donné procuration à Alain BAQUÉ

DELIBERATION EXAMEN ET VOTE DU BUDGET GENERAL

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget général 2026 de la commune de Mauvezin présenté comme suit :

Investissement

Dépenses : 1 629 961,48

Recettes : 1 773 351,65

Fonctionnement

Dépenses : 3 600 135,91

Recettes : 3 600 135,91

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>	
Dépenses	: 1 886 141,62 (dont 256 180,14 de RAR)
Recettes	: 1 886 141,62 (dont 112 789,97 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	: 3 600 135,91 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	: 3 600 135,91 (dont 0,00 de RAR)

Le Conseil Municipal,

VU le projet de budget général 2026 de la commune de MAUVEZIN,

Après en avoir délibéré, APPROUVE le budget général 2026 de la commune de MAUVEZIN.

Fait et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Sébastien HILLOU-LESPE



COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 28 avril 2026

Délibération N° DE_2026_27

Date de la convocation : 16 avril 2026

<u>Membres en</u>	
<u>exercice</u>	: 19
Présents	: 18
Votants	: 19
Pour	: 19
Contre	: 0
Abstention	: 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPE, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPE, Sandrine LACOURT, Jean-Michel CAPRICE, Reine PIERSON, Thierry HALBAUT, Réjane SALAGNAC, Mathieu GRECK POURRAT, Carine BAGUR, Daniel CABASSY, Anne-Laure ABADIE, Pierre LANNES, Christelle GLADIEUX, Romain BISCAN, Elisabeth de FARAMOND, David BEAUCHAMPS, Alain BAQUÉ, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Secrétaire de séance : Anne-Laure ABADIE

Excusés/représentés : Josiane BIGOURDAN a donné procuration à Alain BAQUÉ

DELIBERATION EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE DU VVF

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget annexe VVF 2026 présenté comme suit :

Investissement

Dépenses : 46 999,53

Recettes : 46 999,53

Fonctionnement

Dépenses : 31 719,48

Recettes : 31 719,48

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	46 999,53 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	46 999,53 (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	31 719,48 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	31 719,48 (dont 0,00 de RAR)

Le Conseil Municipal,

VU le projet de budget annexe VVF 2026,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE le budget annexe VVF 2026

Fait et délibéré à MAUVEZIN, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sébastien HILLOU-LESPE



COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 28 avril 2026

Délibération N° DE_2026_28

Date de la convocation : 16 avril 2026

Membres en	
exercice	: 19
Présents	: 18
Votants	: 19
Pour	: 19
Contre	: 0
Abstention	: 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPE, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPE, Sandrine LACOURT, Jean-Michel CAPRICE, Reine PIERSON, Thierry HALBAUT, Réjane SALAGNAC, Mathieu GRECK POURRAT, Carine BAGUR, Daniel CABASSY, Anne-Laure ABADIE, Pierre LANNES, Christelle GLADIEUX, Romain BISCAN, Elisabeth de FARAMOND, David BEAUCHAMPS, Alain BAQUÉ, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Secrétaire de séance : Anne-Laure ABADIE

Excusés/représentés : Josiane BIGOURDAN a donné procuration à Alain BAQUÉ

DELIBERATION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DOTATION NATIONALE DE SOLIDARITE POUR LA REFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT RUE VICTOR HUGO

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le mur de soutènement situé rue Victor Hugo a subi d'important dégâts suite aux intempéries de février 2026.

Le mur s'est effondré partiellement en date du 21 février 2026 suite aux pluies intenses et répétées des jours précédents cet évènement.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous pouvons solliciter une subvention au titre de la Dotation de Solidarité Nationale auprès de l'Etat.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

<u>MONTANT DE L'OPERATION</u>	59 550 € HT
<i>Dotation de Solidarité Nationale (40 %)</i>	23 820 €
Autofinancement	
(fonds propres COMMUNE DE MAUVEZIN : 60 %)	35 730 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la demande de subvention.

Fait et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Sébastien HILLOU-LESPE



COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 28 avril 2026

Délibération N° DE_2026_29

Date de la convocation : 16 avril 2026

<u>Membres en</u>	
<u>exercice</u>	: 19
Présents	: 18
Votants	: 19
Pour	: 19
Contre	: 0
Abstention	: 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPEDES, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPEDES, Sandrine LACOURT, Jean-Michel CAPRICE, Reine PIERSON, Thierry HALBAUT, Réjane SALAGNAC, Mathieu GRECK POURRAT, Carine BAGUR, Daniel CABASSY, Anne-Laure ABADIE, Pierre LANNES, Christelle GLADIEUX, Romain BISCAN, Elisabeth de FARAMOND, David BEAUCHAMPS, Alain BAQUÉ, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Secrétaire de séance : Anne-Laure ABADIE

Excusés/représentés : Josiane BIGOURDAN a donné procuration à Alain BAQUÉ

DELIBERATION CONCERNANT LA MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU MUR DE SOUTÈNEMENT SITUÉ RUE ST GEORGES POUR DEMANDES DE DOTATION D'EQUIPEMENT AUX TERRITOIRES RURAUX AUPRES DE L'ETAT ET DU DISPOSITIF D'AIDE A LA REPARATION DES OUVRAGES COMMUNAUX AUPRES DU CEREMA

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de modifier le plan de financement concernant les travaux du mur de soutènement situé rue Saint Georges. Des défauts affectent la structure du mur pouvant compromettre à court terme la sécurité des personnes et des biens : bombement généralisé, basculement vers l'avant, lacunes de pierres et végétation qui aggravent sa dégradation.

Afin de remédier à ce problème de sécurité, il est nécessaire d'entreprendre des travaux de confortement du mur.

Après recherches, il s'avère qu'un dispositif d'aide à la réparation ouvrages communaux auprès du CEREMA, existe. Nous devons par conséquent modifier le plan de financement. Le montant des travaux s'élèverait à :

MONTANT DE L'OPERATION : 58 650 € HT

- DETR (30 %) : 17 595 € HT

- DISPOSITIF D'AIDE A LA REPARATION DES OUVRAGES COMMUNAUX LES PLUS DÉGRADÉS (CEREMA) (50 %) : 29 325 € HT

- AUTOFINANCEMENT - Commune de Mauvezin (20 %) : 11 730 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce nouveau plan de financement et les demandes de subventions.



délibéré à MAUVEZIN, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Sébastien HILLOU-LESPEDES

COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 28 avril 2026

Délibération N° DE_2026_30

Date de la convocation : 16 avril 2026

<u>Membres en</u>	
<u>exercice</u>	: 19
Présents	: 17
Votants	: 18
Pour	: 18
Contre	: 0
Abstention	: 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPEDES, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPEDES, Sandrine LACOURT, Jean-Michel CAPRICE, Thierry HALBAUT, Réjane SALAGNAC, Mathieu GRECK POURRAT, Carine BAGUR, Daniel CABASSY, Anne-Laure ABADIE, Pierre LANNES, Christelle GLADIEUX, Romain BISCAN, Elisabeth de FARAMOND, David BEAUCHAMPS, Alain BAQUÉ, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Secrétaire de séance : Anne-Laure ABADIE

Excusés/représentés : Josiane BIGOURDAN a donné procuration à Alain BAQUÉ

DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL ADJOINT TECHNIQUE POUR POURVOIR UN EMPLOI PERMANENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'emploi permanent d'adjoint technique doté d'une durée hebdomadaire de travail de 35 heures, figure sur le tableau des emplois permanents fixé par délibération en date du 30 septembre 2025.

Il demande à l'assemblée, en cas de vacance du poste, de pouvoir recruter un agent contractuel selon les dispositions de l'article L. 332-8.2° du code général de la fonction publique, si la recherche d'un fonctionnaire s'avère infructueuse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire :

- à recruter un agent contractuel, faute de pouvoir l'emploi ci-dessus par un fonctionnaire, compte tenu des besoins du service, conformément aux dispositions de l'article L. 332-8.2° du code général de la fonction publique,
- pour une durée déterminée, sous réserve que l'autorité territoriale procède aux vérifications ci-après :

L'agent recruté par le présent contrat a accompli, moins de 6 ans de services effectifs, après avoir comptabilisé, les périodes de contrat relevant de la même catégorie hiérarchique ou des périodes de contrats successifs mentionnant des appellations et références catégorielles différentes, mais justifiant qu'en réalité, l'agent a exercé des fonctions identiques). CE 28 juin 2019 n°421458.:

Dans les 6 années de contrat sont comptabilisés :

- tous les contrats conclus avec la collectivité contractante,
- les services effectués par mise à disposition du CDG32 (service missions temporaires), auprès de la collectivité contractante. (sachant que les services effectifs accomplis à temps non complet, à temps partiel sont assimilés à des services accomplis à temps complet et que les services discontinus sont pris en compte pour une durée d'interruption entre 2 contrats n'excédant pas 4 mois,

Si ces services ont une durée supérieure à 6 ans, le contrat est conclu à durée indéterminée. En deçà de cette durée, le contrat est conclu à durée déterminée dans la limite de 3ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6ans.

- à fixer la rémunération de l'agent, sur un échelon compris entre le 1^{er} et le 3^{ème} échelon du grade d'adjoint technique afin de permettre à l'autorité territoriale d'adapter la rémunération aux qualifications et expériences de l'agent recruté, sur une durée de 3 mois soit du 1^{er} juin 2026 au 31 août 2026.

Fait et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Sébastien HILLOU-LESPES



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Sébastien Hillou-Lespès".



COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 28 avril 2026

Délibération N° DE_2026_31

Date de la convocation : 16 avril 2026

<u>Membres en</u>	
<u>exercice</u>	: 19
Présents	: 18
Votants	: 19
Pour	: 19
Contre	: 0
Abstention	: 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPEDES, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPEDES, Sandrine LACOURT, Jean-Michel CAPRICE, Reine PIERSON, Thierry HALBAUT, Réjane SALAGNAC, Mathieu GRECK POURRAT, Carine BAGUR, Daniel CABASSY, Anne-Laure ABADIE, Pierre LANNES, Christelle GLADIEUX, Romain BISCAN, Elisabeth de FARAMOND, David BEAUCHAMPS, Alain BAQUÉ, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Secrétaire de séance : Anne-Laure ABADIE

Excusés/représentés : Josiane BIGOURDAN a donné procuration à Alain BAQUÉ

DELIBERATION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRAT OCCASIONNEL CONCERNANT LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité au service technique, il est nécessaire de recruter un agent contractuel. Il précise qu'en l'application des dispositions de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique le contrat ne devra pas excéder 12 mois, sur une période de 18 mois consécutifs.

Monsieur le Maire :

- Propose d'ouvrir au budget les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel.
- Demande l'autorisation de recruter, dans la limite des crédits votés, un agent contractuel pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027 dans les conditions suivantes :

NATURE DES FONCTIONS	GRADE correspondant aux fonctions décrites	Échelon de REMUNERATION
Entretien voirie, bâtiments et espaces verts	Adjoint technique	Entre le 1 ^{er} et le 10 ^{ème} échelon d'adjoint technique territorial

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à recruter un adjoint technique dans les conditions énumérées ci-dessus et signer tout document se reportant à cette décision.

Fait et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Sébastien HILLOU-LESPEDES



COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 28 avril 2026

Délibération N° DE_2026_32

Date de la convocation : 16 avril 2026

Membres en

exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPE, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPE, Sandrine LACOURT, Jean-Michel CAPRICE, Reine PIERSON, Thierry HALBAUT, Réjane SALAGNAC, Mathieu GRECK POURRAT, Carine BAGUR, Daniel CABASSY, Anne-Laure ABADIE, Pierre LANNES, Christelle GLADIEUX, Romain BISCAN, Elisabeth de FARAMOND, David BEAUCHAMPS, Alain BAQUÉ, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Secrétaire de séance : Anne-Laure ABADIE

Excusés/représentés : Josiane BIGOURDAN a donné procuration à Alain BAQUÉ

DELIBERATION FETES ET CEREMONIES

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il convient de détailler les dépenses imputables au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits ouverts :

- d'une manière générale, l'ensemble des achats ayant trait aux fêtes et cérémonies pour les cérémonies officielles, inaugurations, vœux du Maire (biens, services, objets et denrées divers, décorations de Noël, jouets, friandises pour les enfants ou adultes, diverses prestations et cocktails servis, repas des aînés, lots.....);
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements (naissances, mariages, décès, noces d'or, départs de la collectivité, remise des médailles du travail, jumelage, récompenses sportives, culturelles, réceptions officielles);
- le règlement des factures auprès de sociétés ou de troupes de spectacles (concerts, spectacles, prestations, frais d'annonce et de publicité...) et autres frais liés à leurs prestations ou contrats (SACEM, SPRE...);
- les feux d'artifice, concerts, manifestations locales, culturelles ou sportives, locations de matériel (podiums, chapiteaux, tivoli.....);
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions sociales.
- autres dépenses liées aux cérémonies à caractère public et général

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve cette délibération et autorise le Maire à signer tout document se reportant à cette décision.

Fait et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sébastien HILLOU-LESPE



COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 28 avril 2026

Délibération N° DE_2026_33

Date de la convocation : 16 avril 2026

Membres en	
exercice	: 19
Présents	: 17
Votants	: 18
Pour	: 18
Contre	: 0
Abstention	: 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPE, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPE, Sandrine LACOURT, Jean-Michel CAPRICE, Reine PIERSON, Thierry HALBAUT, Réjane SALAGNAC, Carine BAGUR, Daniel CABASSY, Anne-Laure ABADIE, Pierre LANNES, Christelle GLADIEUX, Romain BISCAN, Elisabeth de FARAMOND, David BEAUCHAMPS, Alain BAQUÉ, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Secrétaire de séance : Anne-Laure ABADIE

Excusés/représentés : Josiane BIGOURDAN a donné procuration à Alain BAQUÉ

Monsieur Mathieu GRECK POURRAT sort de la salle et ne participe pas au vote.

DELIBERATION CONCERNANT LE BAIL DE L'ENTITE MET AME ORPHOSE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bail conclu entre la commune et la SARL MET AME ORPHOSE pour le local situé au 1 Ter place du Foirail, est arrivé à échéance au 15 avril 2026. Toutefois à l'expiration du présent bail, nous disposons d'un mois pour renouveler un nouveau bail.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler le bail à la SARL MET AME ORPHOSE pour une durée de 1 an dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable au renouvellement du bail et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se reportant à cette décision.

Fait et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sébastien HILLOU-LESPE



COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 28 avril 2026

Délibération N° DE_2026_34

Date de la convocation : 16 avril 2026

Membres en	
exercice	: 19
Présents	: 18
Votants	: 19
Pour	: 19
Contre	: 0
Abstention	: 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPEDES, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPEDES, Sandrine LACOURT, Jean-Michel CAPRICE, Reine PIERSON, Thierry HALBAUT, Réjane SALAGNAC, Mathieu GRECK POURRAT, Carine BAGUR, Daniel CABASSY, Anne-Laure ABADIE, Pierre LANNES, Christelle GLADIEUX, Romain BISCAN, Elisabeth de FARAMOND, David BEAUCHAMPS, Alain BAQUÉ, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Secrétaire de séance : Anne-Laure ABADIE

Excusés/représentés : Josiane BIGOURDAN a donné procuration à Alain BAQUÉ

DELIBERATION AUTORISANT UNE DEPENSE EXCEPTIONNELLE POUR UN SINISTRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée du sinistre causé par un agent technique lors du passage de la débroussailleuse. Un agent passait la débroussailleuse, un caillou a été projeté et a brisé la vitre d'une voiture garée à proximité.

Le nombre de sinistres étant trop importants, nous n'avons pas pu faire appel à notre assurance. Le propriétaire du véhicule a déclaré ce sinistre à son assurance afin de réparer la vitre. Son assurance lui réclame 60€ de franchise. Cette dernière réclame à la collectivité le montant de la franchise.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à payer cette dépense exceptionnelle citée ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à payer cette dépense exceptionnelle de 60€.

Fait et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sébastien HILLOU-LESPEDES



COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 28 avril 2026

Délibération N° DE_2026_35

Date de la convocation : 16 avril 2026

<u>Membres en</u>	
<u>exercice</u>	: 19
Présents	: 18
Votants	: 19
Pour	: 19
Contre	: 0
Abstention	: 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPEDES, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPEDES, Sandrine LACOURT, Jean-Michel CAPRICE, Reine PIERSON, Thierry HALBAUT, Réjane SALAGNAC, Mathieu GRECK POURRAT, Carine BAGUR, Daniel CABASSY, Anne-Laure ABADIE, Pierre LANNES, Christelle GLADIEUX, Romain BISCAN, Elisabeth de FARAMOND, David BEAUCHAMPS, Alain BAQUÉ, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Secrétaire de séance : Anne-Laure ABADIE

Excusés/représentés : Josiane BIGOURDAN a donné procuration à Alain BAQUÉ

DELIBERATION RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Vu le Code général des impôts, et notamment son article 1650,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) à la suite du renouvellement du Conseil municipal,

Considérant que cette commission est composée du Maire ou de son adjoint délégué, président, et de commissaires titulaires et suppléants désignés par la Direction Départementale des Finances Publiques sur proposition du Conseil municipal,

Considérant que dans les communes de plus de 2000 habitants, la CCID est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La nomination des commissaires par le Directeur des Services Fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, sur la base d'une liste de 23 noms transmise par la commune (sur 32 normalement demandés).

Considérant que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 : De dresser une liste de contribuables, en nombre double de celui requis, soit : 8 commissaires titulaires 8 commissaires suppléants

Article 2 : De proposer les personnes suivantes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs : (voir tableau annexe)

Article 3 : De transmettre cette liste à la Direction Départementale des Finances Publiques, qui procédera à la désignation des membres de la commission.



et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Sébastien HILLOU-LESPEDES

Commune de MAUVEZIN

Par délibération n° DE_2026_35..... en date du 28/04/2026, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : **cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales** (taxe foncière - TF, taxe d'habitation sur les résidences secondaires - THRS et cotisation foncière des entreprises - CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
1 M.	GRECK-POURRAT	MATHIEU	31/07/1982	26 RUE VICTOR HUGO	TF
2 MME	DATTAS ép. DE LA SEN	LINE	22/01/1949	46 ROUTE DE MONTAUBAN	TF
3 M.	DALIBARD	CHRISTEL	31/05/1970	10 BIS RUE VICTOR HUGO	TF
4 M.	PIOT	SEBASTIEN	29/03/1976	470 CHEMIN DE GASTON	TF
5 M.	PERUSIN	MICHEL	20/01/1952	636 IMPASSE D'ENBARJALLE	TF
6 M.	VILLEMUR	PATRICK	03/01/1964	1480 ROUTE DE LAURET	TF
7 M.	CABOS	PASCAL	23/08/1969	694 CHEMIN D'EN HERRAN	TF
8 M.	CASTEL	GIL	17/07/1958	1 RUE DE LA FRATERNITE	TF
9 M.	CABASSY	DANIEL	10/11/1958	994 CHEMIN D'EN HERRAN	TF
10 M.	HALBAUT	THIERRY	03/11/1974	716 CHEMIN DE LA CARDINE	TF
11 MME	SALEY ép. MASAROTTI	SYLVIE	26/04/1965	445 CHEMIN DE LAMOTHE	TF

Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.



Civilité		Nom		Prénom		Date de naissance		Adresse		Impositions directes locales	
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6	Col.7	Col.8	Col.9	Col.10	Col.11	Col.12
12	M.	▼	CARRERE	LIONEL	12/07/1972	1064 CHEMIN D'ESPAROQUE	TF	▼			
13	M.	▼	LACOURT	THIERRY	21/08/1971	70 RUE DE LA REPUBLIQUE	TF	▼			
14	MME	▼	GLADIEUX	CHRISTELLE	14/09/1974	84 ROUTE DE SAINT-ANTONIN	TF	▼			
15	MME	▼	ABADIE	ANNE-LAURE	10/01/1985	43 ROUTE DE MONTAUBAN	TF	▼			
16	MME	▼	ABADIE ép: CECCHIN	CELINA	01/07/1982	7 RUE SAINT-GEORGES	CFE	▼			
17	M.	▼	LABORDE	LIONEL	27/07/1967	42 RUE GAMBETTA	TF	▼			
18	M.	▼	PASCOLINI	JEAN-MARC	23/09/1953	2 RUE VICTOR HUGO	CFE	▼			
19	MME	▼	JEAN	MARTINE	16/12/1948	9 RUE DE LA RENAISSANCE	TF	▼			
20	MME	▼	DULONG	SANDRINE	10/08/1979	18 PLACE DE LA LIBERATION	CFE	▼			
21	M.	▼	ROQUES	SERGE	30/06/1961	343 CHEMIN DE GASTON	TF	▼			
22	M.	▼	BAQUE	ALAIN	03/09/1950	933 CHEMIN D'ESPARROQUE	TF	▼			
23	M.	▼	LEDAUPHIN	JEAN-JAQUES	09/03/1959	800 CHEMIN DE GASTON	TF	▼			
24		▼						▼			
25		▼						▼			
26		▼						▼			
27		▼						▼			
28		▼						▼			
29		▼						▼			
30		▼						▼			
31											
32											

Nom		Prénom		Courriel		Téléphone	
HILLOU-LESPEDES		SEBASTIEN		commune@mauvezin32.fr		0562068145	

Interlocuteur(s)
de la commune



COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 28 avril 2026

Délibération N° DE_2026_36

Date de la convocation : 16 avril 2026

<u>Membres en</u>	
<u>exercice</u>	: 19
Présents	: 18
Votants	: 19
Pour	: 19
Contre	: 0
Abstention	: 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPE, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPE, Sandrine LACOURT, Jean-Michel CAPRICE, Reine PIERSON, Thierry HALBAUT, Réjane SALAGNAC, Mathieu GRECK POURRAT, Carine BAGUR, Daniel CABASSY, Anne-Laure ABADIE, Pierre LANNES, Christelle GLADIEUX, Romain BISCAN, Elisabeth de FARAMOND, David BEAUCHAMPS, Alain BAQUÉ, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Secrétaire de séance : Anne-Laure ABADIE

Excusés/représentés : Josiane BIGOURDAN a donné procuration à Alain BAQUÉ

DELIBERATION DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire que certaines délégations peuvent lui être consenties et propose au Conseil municipal la délégation suivante :

- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

Le conseil municipal est favorable à cette délégation consentie au Maire.

Fait et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Sébastien HILLOU-LESPE



COMMUNE DE MAUVEZIN

Séance du 28 avril 2026

Délibération N° DE_2026_37

Date de la convocation : 16 avril 2026

Membres en	
exercice	: 19
Présents	: 18
Votants	: 19
Pour	: 19
Contre	: 0
Abstention	: 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien HILLOU-LESPE, Maire.

Présents : Sébastien HILLOU-LESPE, Sandrine LACOURT, Jean-Michel CAPRICE, Reine PIERSON, Thierry HALBAUT, Réjane SALAGNAC, Mathieu GRECK POURRAT, Carine BAGUR, Daniel CABASSY, Anne-Laure ABADIE, Pierre LANNES, Christelle GLADIEUX, Romain BISCAN, Elisabeth de FARAMOND, David BEAUCHAMPS, Alain BAQUÉ, Sylvie MASAROTTI, Serge ROQUES.

Secrétaire de séance : Anne-Laure ABADIE

Excusés/représentés : Josiane BIGOURDAN a donné procuration à Alain BAQUÉ

DELIBERATION DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 16 février 2021, le Conseil Municipal a décidé la création d'un Droit de Prémption Urbain sur la Commune de Mauvezin et donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner suivantes déposées à la Mairie :

- Immeuble à usage d'habitation situé 192 Impasse de la Hune cadastré sous le n°24 de la section AI d'une superficie de 1432 m², dont le prix de vente est de 200 000€ suivant déclaration reçue le 02 mars 2026 par Maître Lukas SCHEINHARDT, notaire à GIMONT.
- Terrain situé Au sol de la Rente cadastré sous le n°10 de la section AO d'une superficie de 2 831 m², dont le prix de vente est de 5 000€ suivant déclaration reçue le 09 mars 2026 par Maître François SACAREAU, notaire à MAUVEZIN (Gers).
- Immeuble à usage d'habitation situé A Lassalle cadastré sous les n°1099, 1176, 1177, 1178, 1206, 1250, 1252, 1254, 1256 de la section D et la parcelle n°106 de la section AD de superficies respectives de 545 m², 3062 m², 738 m², 768 m², 5575 m², 137 m², 1154 m², 740 m², 428 m², 104 m², 465 m² , dont le prix de vente est de 580 000€ suivant déclaration reçue le 26 mars 2026 par Maître Bertrand BONNEFIS-BOYER, notaire à PLAISANCE DU TOUCH (Haute-Garonne).
- Immeuble à usage d'habitation situé 45 Route de Gimont cadastré sous les n° 276 et 159 et la section AM de superficies respectives de 1896 m² et de 45m², dont le prix de vente est de 166 000€ suivant déclaration reçue le 31 mars 2026 par Maître Arnaud TARAN, notaire à AUCH (Gers).
- Immeuble à usage d'habitation 128 route de Montauban cadastré sous le n° 117 de la section AI d'une superficie de 877 m², dont le prix de vente est de 190 000€ suivant déclaration reçue le 16 avril 2026 par Maître François SACAREAU, notaire à MAUVEZIN (Gers).



- Immeuble à usage d'habitation 7 rue Victor Hugo cadastré sous le n° 333 de la section AH d'une superficie de 117 m2, dont le prix de vente est de 115 000€ suivant déclaration reçue le 15 avril 2026 par Maître Lukas SCHEINHARDT, notaire à GIMONT (Gers).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de ces biens.

Fait et délibéré à MAUVEZIN, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Sébastien HILLOU-LESPE

